

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL
Séance du 20 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt du mois de juin à neuf heures trente minutes, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le 14 juin 2022.

Présents : Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Patrice CHASSERY - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Bernard HARCHEN - Didier IDES - Jean-Luc KLEIN - Michaël LAVENTUREUX - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Gérard RAVELLI (suppléant de Guillaume DUMAY) - Jean-Luc PREVOST - Hervé RATON - Chantal ROYER - Gilles SACKPEY - Richard ZEIGER

Excusés : Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Jorge GUILHOTO - Jacky GUYON - Philippe MAILLET - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Denis POUILLOT - Sylvain SABARD - Yannick VILLAIN

Absents : Jérôme DELAVault - Emmanuel DUCHE - Frédéric GUEGUEN - Philippe LENOIR - Véronique MAISON - Sylvain QUOIRIN - Sébastien SABOURIN

Pouvoirs : Monsieur Philippe MAILLET donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël LOURY

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Richard ZEIGER

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	31
Nombre de suffrages exprimés :	32
Votes pour :	32
Votes contre :	-
Abstentions :	-
Ne prend pas part au vote	-

Quorum : conformément au IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, « [...] les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

N° 46/2022

Objet : Demande de subvention à l'ADEME pour poste de conseiller en énergie partagée « CEP »

Les collectivités ont un rôle majeur à jouer en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Or certaines collectivités n'ont pas la taille et les moyens suffisants pour salarier un technicien spécialisé.

Pour les aider à relever ce défi énergétique, le SDEY a mis en place un service mutualisé de Conseil en Energie Partagée (CEP). Ce service permet aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il aide les collectivités à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables.

Pour faire face aux demandes et à l'évolution des missions, le SDEY souhaite agrandir son équipe par l'embauche d'un nouveau conseiller énergie.

Vu l'engagement du SDEY en faveur des économies d'énergie par la création d'un service de Conseil en Energie Partagé (CEP),
Vu l'évolution du périmètre et des sollicitations du service,
Vu le souhait d'embaucher un technicien,
Vu l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME pour aider à la création de nouveaux postes en Région Bourgogne Franche-Comté,

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Approuve** le projet « CEP » et le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

COUTS PREVISIONNELS

DEPENSES DIRECTEMENT LIEES AU PROJET « CEP »	Montants
Charges de personnel (salaire brut + charges patronales)	42 000 € / an x 3 ans = 126 000 €
Autres dépenses directement liées à l'opération (Achats divers matériels, bureautique, téléphonie, équipements, ...)	= 8 000 €
TOTAL de l'OPERATION	134 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

RESSOURCES	Montants	%
AIDES PUBLIQUES Sollicitées		
ADEME	Forfait de 30 000 € / an x 3 ans = 90 000 €	67.2 %
AUTRES FINANCEMENTS		
FONDS PROPRES	= 44 000 €	32.8 %
TOTAL	134 000 €	100.00 %

- **Autorise** le Président à solliciter une aide financière de l'ADEME et à signer tous les documents s'y afférant.

Fait et délibéré en séance

Le 20 juin 2022

Le Président

Jean-Noël LOURY